

# ADSEA 42

*ASSOCIATION*

94, Rue Gabriel Péri  
42100 ST-ETIENNE

Tél. : 04.77.32.72.45.

Fax : 04.77.32.83.81.

Email : [adsea@adsea42.org](mailto:adsea@adsea42.org)

*Construire avec les jeunes d'aujourd'hui  
le monde de demain*

Sauvegarde

ADSEA 42

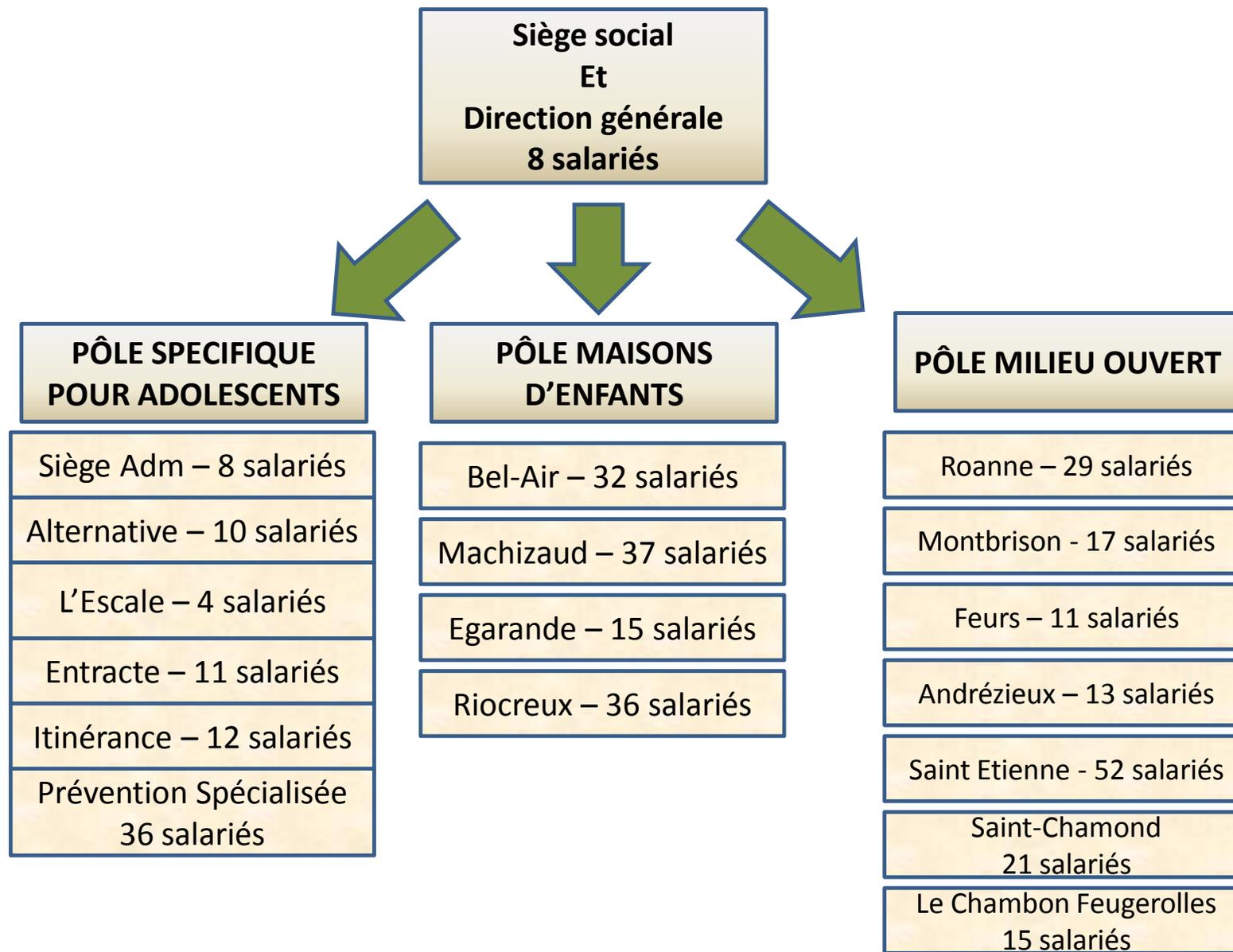


**RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2012**

# Sommaire

	<b>Organigramme</b>	P. 4
	<b>Composition du Bureau</b>	P. 5
	<b>Composition du Conseil d'Administration</b>	P. 5
	<b>Rapport moral et d'activité de B. JULLIEN Président et de Jean-François MEUNIER Directeur Général</b>	P. 6 à 10
	<b>Rapport Financier de Bernard CAUBERE Trésorier</b>	P. 12 à 13
	<b>Rapport du Commissaire aux comptes</b>	P. 14 à 15
	<b>Tableaux financiers</b>	P. 16 à 24







Association Départementale  
de Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte

**COMPOSITION DU BUREAU  
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SAUVEGARDE 42  
AU 1<sup>ER</sup> MAI 2013**

**Le BUREAU :**

**Président : M. Bertrand JULLIEN**

**Mme Pascale JABOULEY**, Vice-présidente, Pilote de la Commission « Ressources Humaines »  
**Mme Odile MENOT**, Vice-présidente,  
**M. Maurice ROUX**, Vice-président,  
**M. Bernard CAUBERE**, Trésorier, Pilote de la Commission « Gestion - Patrimoine »  
**M. André BESACIER**, Secrétaire,  
**M. Michel BONHOMME**,  
**Mme Maryvonne CHAFFOIS**.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Le Conseil d'Administration est composé du Bureau et des membres suivants :

**M. Michel ASTRUC**  
**M. Louis BARRET**  
**M. Jean-Noël CANCADE**  
**M. Marc DEVILLARD**  
**Mme Christine DEVILLARD**  
**Maître Laurence FLORINDI-DAURAT**  
**Mme Bernadette GOUILLOUD**  
**M. Antoine MACHON**  
**Mme Bernadette MARTIN**  
**M. Bernard MASSARDIER**  
**M. Maurice PICHON**  
**M. Alain RICHARD**  
**M. Alain VOCANSON**

Personnes Ressources :

**Mme Geneviève RUAT**, Pilote de la Commission « Communication »

*Adresse :*

*Siège social*

*94, rue Gabriel Péri*

*42100 SAINT-ETIENNE*



Association Départementale  
de Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte

## ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2013

### RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

***Présenté par M. Bertrand JULLIEN, Président et M. Jean-François MEUNIER, Directeur général***

Mesdames et messieurs les Présidents, chers amis,

Bienvenue et merci d'avoir répondu à notre invitation de participer à notre assemblée générale de ce 4 juin 2013.

Elle prendra la forme que nous connaissons bien en deux parties :

- ✓ la première sera consacrée aux présentations des rapports sur la politique générale et l'activité de l'association ainsi que sur sa situation financière. Dans la mesure où sur de très nombreux sujets le politique et le technique sont étroitement mêlés, Jean-François Meunier et moi-même vous présenterons comme l'an dernier un seul rapport à deux voix sans entrer dans le détail de l'activité de chacun des établissements et services qui est décrite dans des documents que vous pouvez vous procurer. Cela traduira aussi de façon fidèle la façon dont nous travaillons ensemble en très étroite concertation entre administrateurs et directeurs, et donnera, je l'espère un caractère plus vivant à cette présentation.
- ✓ Dans la seconde, nos salariés illustreront à travers des exemples d'action de terrain un sujet qui nous est cher parce qu'il concerne des situations particulièrement lourdes, celles des adolescents à problématique complexe. Ce sera une occasion d'exprimer notre reconnaissance à ceux qui prennent en charge ces situations, et de leur manifester le soutien de l'association dans les difficultés qu'ils peuvent traverser.

Une petite précision avant de commencer. Si les comptes que nous vous présentons sont bien ceux de l'exercice 2012, le rapport sur la politique générale et l'activité concernent une période plus récente qui va de notre précédente assemblée générale jusqu'à aujourd'hui, dans le but de vous donner les dernières informations sur des sujets qui peuvent évoluer rapidement en quelques mois.

Quelques mots sur le contexte général et les conséquences que nous en tirons. Ce contexte vous le connaissez, c'est celui de la crise financière puis économique, du redressement des comptes publics, et leurs conséquences en termes d'augmentation de la précarité et de la pauvreté, tout ce qui fait notre environnement depuis maintenant cinq ans. Ce qui a changé, c'est qu'on est désormais vraiment dans l'œil du cyclone. La conséquence, c'est que les exigences de nos financeurs en matière de qualité de nos prestations et d'efficacité dans la gestion des fonds publics nous cantonnent fortement dans une position de gestionnaire. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, à condition que les outils d'évaluation de cette qualité et de cette efficacité soient partagés, et je tiens à dire sur ce point précis que j'ai apprécié la façon dont les négociations avec le Conseil général sur le nouveau CPOM ont été conduites et ont abouti. Mais cette position nécessaire de gestionnaire ne répond pas pour autant à notre vocation militante, qui devrait s'exprimer plus fortement, pas seulement par des opinions ou des discours, mais surtout par des propositions concrètes répondant aux besoins des populations que nous accompagnons. Pour être crédibles, ces propositions doivent être bien élaborées et impliquer une large part des acteurs sociaux.

En résumé, les deux points qui me paraissent devoir être privilégiés pour conduire une politique associative dans l'environnement d'aujourd'hui, c'est d'abord une approche plus collective de la militance et de l'activité éducative, et ensuite la détermination d'objectifs clairs aussi bien pour les militants que pour les salariés. Je suis très convaincu qu'il y a là des marges de manœuvre importantes.

A ces deux points, il convient d'en ajouter un troisième. Car même si le cadre est défini, les situations sont de plus en plus lourdes, complexes et changeantes, ce qui demande une continuelle adaptation des réponses éducatives et des comportements. Ce troisième point concerne donc le soutien à cette adaptation.

Nous avons choisi de centrer notre rapport commun autour de ces trois thèmes qui traversent toute l'association et fédèrent une part importante de nos actions au cours de l'année écoulée et qui imprègnent notre plan stratégique Sauvegarde 2015. Pour autant, ils ne rendent pas intégralement compte de l'intégralité de notre activité. Que celles et ceux qui contribuent avec dévouement à ces activités qui ne seront pas évoquées dans notre rapport veuillent bien m'en excuser par avance.

## Un soutien à l'adaptation permanente

L'adaptation aux besoins des populations et aux moyens dont nous disposons pour y répondre est permanente, inscrite dans le contrat CPOM qui sera présenté par Jean-François, et se manifeste par la réécriture des projets de service ou établissements. Ce que nous voulons évoquer ici, ce sont les actions transversales qui ont fait l'objet d'une activité spécifique de l'association pendant l'année écoulée.

La première est dans la continuité de ce qui avait été annoncé l'an dernier au sujet des travaux du groupe éthique. L'une de ses préconisations avait été de constituer un groupe permanent porteur d'une double mission : être une porte d'entrée pour des demandes individuelles ou collectives de salariés en matière d'éthique et interpeller l'association sur des sujets sur lesquelles elle devrait se positionner. Ce groupe est désormais au travail ; il est composé de personnalités extérieures à l'association, mais qui sont souvent de grands anciens, salariés et bénévoles, que je remercie pour leur engagement, et de salariés actuels chargés de faire le lien avec les préoccupations de terrain.

Seconde action collective, celle qui est menée par le groupe de travail sur la scolarité. Créé en novembre 2011, il a pour mission de conduire une réflexion sur une problématique commune à l'ensemble des jeunes qui est celle de leur intégration dans un parcours solaire adapté à leur situation, et donc sur la nécessaire adaptation de nos outils et de nos moyens. Ce groupe a mené un travail considérable d'inventaire de nos pratiques, de leurs forces et de leurs faiblesses, et a fait un certain nombre de propositions soumises et validées par le CA de décembre dernier : création d'une boîte à outils, mise à disposition des salariés avec, par exemple, des conventions de stage-type, soutien aux intervenants bénévoles, poursuite d'une réflexion centrée sur les exclusions scolaires.

La dernière action collective est une tradition de notre association puisqu'elle concerne notre séminaire annuel, avec une nouveauté cette année puisqu'il y en a eu deux.

Tout d'abord notre séminaire traditionnel de fin novembre qui était centré sur le thème de la parentalité. Ce séminaire se voulait le pendant de celui de 2011 où nous avons invité des associations qui avaient mis en place des actions innovantes sur cette thématique. En 2012, nous avons mis en exergue ce qui se fait dans notre association et ceux qui ont assisté aux ateliers ont pu constater que nous n'avions rien à envier aux autres en terme d'innovation et de dynamisme. Ce séminaire a été très suivi, de nombreux participants ayant dû assister aux conférences assis dans les escaliers. Le deuxième séminaire qui a regroupé 6 associations est né d'une rencontre avec l'UDAF et la volonté de travailler ensemble. La thématique de la coordination des interventions au domicile des familles en protection de l'enfance a émergé très vite et nous avons souhaité y associer les autres associations départementales qui assurent ces missions: ANEF, ADMR, ADAFAD et AGASEF. Cette journée de réflexion a rencontré un franc succès, et au-delà des apports des intervenants ou la richesse des tables rondes, elle a eu le mérite de provoquer des rencontres informelles entre acteurs de l'intervention à domicile. Ce séminaire inter associatif manifeste la volonté des associations de toujours mieux remplir leurs missions. Notre volonté est que ce travail inter associatif ne s'arrête pas à cette journée. C'est pourquoi les présidents ont écrit au Conseil général pour que ce travail se poursuive avec ses services.

### Une approche collective de la militance et de l'activité éducative

Deux éclairages pour illustrer ce point. Qui dit collectif dit réseau. Le premier concerne donc la militance dans les réseaux départementaux, régionaux et nationaux. Mais qui dit collectif dit aussi transversalité dans l'activité éducative. Le second éclairage, qui vous sera présenté Jean-François, fait le point sur la réorganisation en pôles que nous avons lancée l'an dernier.

La militance en réseau s'exerce à tous les niveaux du territoire. Au niveau le plus élevé, celui du national, notre association est très présente au sein de sa fédération, la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance, que ce soit dans son conseil d'administration ou dans ses groupes de travail. Après une période difficile, la fédération a retrouvé une crédibilité que lui méritent la qualité de ses travaux et de ses prises de position, et j'estime qu'il est essentiel de contribuer à la faire vivre. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé ma candidature au conseil d'administration pour un deuxième mandat en mai dernier, et accepté de présider une commission nationale sur la vie associative. C'est un choix qui n'est pas désintéressé car nous devons procéder à une refonte de nos statuts et de notre règlement intérieur associatif, et j'ai pensé utile que cette réflexion soit nourrie des expériences et des pratiques d'associations sœurs. Au niveau des groupes de travail de la fédération, Jean-François continue de participer à celui qui est consacré à la protection de l'enfance et Marie Romeas représente l'association au comité de pilotage « Internet sans crainte » qui construit une formation destinée aux travailleurs sociaux sur les réseaux de communication utilisés par les jeunes.

Au plan régional, de grands progrès ont été accomplis dans la constitution d'un groupe rassemblant sous l'égide de la CNAPE la plupart des grandes associations de protection de l'enfance, non seulement toutes les Sauvegarde, mais aussi l'ADAEAR, le Prado et d'autres. soit une dizaine en tout. D'autres sont prêt d'adhérer. Ce groupe est désormais cimenté par une convention de partenariat et un programme de travail concret et ouvert à d'autres participations comme celle de l'URIOPSS. L'un des axes de travail retenu, et j'en reviens à la militance dont je parlais en introduction de mon propos, concerne de diagnostic des politiques publiques et des besoins des populations qu'il nous semble essentiel d'élaborer ensemble et en nous adossant à des travaux universitaires. Mais au-delà de ce programme de travail, ce qui se joue dans ce groupe régional c'est peut être une voie d'avenir pour nos associations. Je pense que l'une de ces voies pourrait être de constituer un groupe plus intégré qu'il ne l'est aujourd'hui dans lequel chaque association conserverait son projet et son autonomie d'action sur son territoire mais serait renforcée par une mutualisation de moyens et de méthodes. S'il est beaucoup trop tôt pour se prononcer sur une telle stratégie, il est certainement déjà possible et utile de l'expérimenter. Nous

avons déjà très modestement accepté de le faire en hébergeant dans nos murs l'antenne Loire de lutte contre l'illettrisme porté par la Sauvegarde de l'Ain.

Enfin au plan départemental, cette volonté d'une approche plus collective de la militance n'a pas toujours rencontré le succès espéré. Avec nos collègues de l'ANEF et de l'AGASEF, nous avons l'ambition d'élaborer ensemble un projet d'une meilleure réponse aux besoins du territoire en matière de prévention spécialisée. Mais ce projet était sans doute trop ambitieux car il impliquait que chacun accepte de se déposséder éventuellement d'une partie de son activité actuelle pour la réorienter dans un sens qui soit collectivement plus pertinent. On imagine, et c'est bien naturel, que les freins ont été nombreux. La volonté politique de les surmonter n'a pas été suffisante. Nous en avons pris acte en décidant de ne pas participer à ce projet et de mettre cette forme de collaboration inter-associative en sommeil. Je le regrette, car je pense que c'était une belle occasion de montrer un visage très positif de nos associations.

A côté de cet échec que j'espère provisoire, une autre initiative a rencontré plus de succès. Elle a consisté à proposer à des partenaires associatifs avec lesquelles nous travaillons en complémentarité auprès des jeunes et de leurs familles à procéder à un échange d'administrateurs de façon à nous enrichir de points de vue à la fois pertinents (nous avons fondamentalement le même projet humaniste d'accompagnement de personnes en difficulté) mais différents et complémentaires (nous ne le réalisons pas de la même manière). Cet échange s'est concrétisé avec l'ADAFAD et Familles rurales et n'a malheureusement pas pu aboutir pour des raisons purement administratives avec l'UDAF. Notre souhait est de poursuivre cette démarche mais aussi d'intégrer dans notre CA des représentants des usagers.

En parallèle au travail de mise en réseau, l'amélioration de la transversalité dans l'action éducative au sein de l'association est une préoccupation constante. Un des principes qui sous-tend la loi de 2007 est d'offrir à chaque enfant un parcours individualisé, construit au plus près de ses besoins et de ceux de sa famille. Force est cependant de constater que cet objectif est parfois mis à mal et que cette individualisation se heurte souvent aux logiques organisationnelles ou institutionnelles. Il suffit de voir les difficultés du Milieu ouvert à trouver parfois une place en établissement, celles de l'accueil d'urgence à gérer le post placement, le rythme de fonctionnement des MECS généralement basé sur l'année scolaire pour comprendre que la notion de parcours adapté au plus près des besoins de l'enfant est souvent mise à mal. Certes le Conseil général est garant de la coordination des actions sur son département mais celle-ci n'est pas toujours à l'œuvre.

A la Sauvegarde nous sommes bien conscients de cet enjeu puisque un des objectifs de notre projet stratégique est de « garantir cohérence des actions et continuité éducative ». Cet objectif se décline notamment en une première action « décloisonner les services et établissements ». La cohérence des actions à conduire auprès des jeunes impose aujourd'hui également de décloisonner les dispositifs, d'impulser des synergies transversales, de mutualiser des moyens. C'est pourquoi l'association a décidé de revoir son organisation et de regrouper nos services et établissements en trois pôles, centrés sur la similarité des profils d'usagers, de missions ou de modes de prise en charge pour renforcer la cohérence et la coordination de nos actions.

Trois pôles ont été créés : Pôle Milieu Ouvert, Pôle Maisons d'Enfants et Pôle Spécifique pour Adolescents. La direction des pôles est confiée à un Directeur assisté d'un adjoint et d'une équipe de chefs de services. Cette organisation est en place au PSA, le sera à la rentrée pour le Milieu Ouvert et la prochaine étape sera pour les Maisons d'Enfants. Elle porte déjà ses fruits puisqu'on peut constater une meilleure coordination des actions et des projets. Il reste bien sûr à la renforcer et à mettre notre énergie sur la coordination inter pôles.

## Des objectifs clairs

L'économie de moyens à laquelle nous sommes contraints impose de ne pas les disperser et de les concentrer sur des buts clairement définis. Un gros travail a été réalisé au cours de l'année passée qui s'est traduit par un certain nombre de résultats concrets : le deuxième contrat CPOM qui lie l'association au Conseil général pour la période 2013-2016 et qui spécifie les objectifs éducatifs que

l'association s'est engagée à atteindre, et le rapport d'évaluation interne qui comporte un plan d'amélioration de la qualité avec là aussi, des objectifs concrets.

La renégociation de notre CPOM a été l'enjeu majeur de cette année écoulée. Elle s'est tenue de juillet 2012 à mars 2013. Elément d'importance pour ce nouveau contrat : la PJJ n'a pas voulu en être signataire, au motif qu'elle n'est plus qu'un financeur très marginal des établissements et services à double habilitation. Ce fut une négociation difficile, même si, comme l'a souligné notre Président, elle fut présidée par un esprit de respect mutuel avec nos interlocuteurs. Le contexte économique, que nous savons très difficile, a été résumé par ce leitmotiv de la part du Conseil général : faire plus avec les mêmes moyens. Nos propositions d'innovations n'ont pas toujours été retenues, l'effort demandé sur certains services est considérable, et les conséquences sont à certains endroits très douloureuses. C'est notamment le cas avec la fermeture demandée de l'école de Machizaud et l'augmentation de la capacité d'Entr'acte. Enveloppe constante, activité en augmentation, nous allons devoir renforcer nos efforts de gestion pour que l'impact de la rigueur économique ne porte pas sur la qualité des actions conduites.

Un autre des chantiers majeurs a été la finalisation de notre rapport d'évaluation interne, plus précisément de la première étape, car le processus d'amélioration de la qualité ne s'arrête pas là et doit être une préoccupation permanente. Il a fallu plusieurs années pour aboutir à ce résultat car notre association a voulu faire de la démarche d'évaluation un dispositif ambitieux avec la rédaction de son propre référentiel, la volonté d'une démarche globale, associant l'ensemble des établissements et services. Ce premier rapport d'évaluation, validé par l'association lors d'un Conseil d'Administration de décembre 2012, outre la partie analyse de l'existant, définit les pistes d'amélioration transversales, visant, à l'instar de l'organisation en pôles, à renforcer la transversalité des outils et des actions. Cette démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations servies aux usagers, doit devenir la colonne vertébrale de nos actions éducatives, bien au-delà de la simple réponse à une exigence réglementaire.

Toujours dans le chapitre de la clarification des objectifs, je voudrais vous dire un mot sur ce que j'avais annoncé en conclusion de notre rapport au cours de l'AG 2012. Il s'agit de la réflexion sur le futur périmètre de l'association. Elle est absolument nécessaire car elle permettra de préciser nos buts en matière de développement, et donc ainsi de nous positionner sur les appels à projets ou d'offres qui sont aujourd'hui les seules manières de financer de nouvelles activités. Ce travail a été engagé, et pour que la parole soit la plus libre possible, il est dans un premier temps conduit de manière séparée par les militants bénévoles et par les salariés techniciens. Plus tard viendra le temps de la confrontation des points de vue et de l'élaboration d'une vision collective. Au-delà de ce besoin de positionnement associatif sur des sollicitations externes, ce travail me paraît également un préalable nécessaire à deux chantiers à venir, celui de la réforme de nos statuts et celui plus lointain de la redéfinition d'un plan stratégique.

Pour terminer, je voudrais remercier nos financeurs et nos autorités de tutelle pour la bonne qualité de nos relations et pour leur écoute, dire aux bénévoles toute ma gratitude pour leur engagement et leur soutien, et féliciter les personnels pour la qualité du travail accompli en 2012, les remercier pour leur dévouement et leur attention au service des personnes qu'ils accompagnent.

Bertrand JULLIEN, Président  
Jean-François MEUNIER, Directeur général





**Sauvegarde**  
**ADSEA 42**

Association Départementale  
de Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte

## ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2012

### RAPPORT FINANCIER 2012

*Présenté par Monsieur Bernard CAUBERE, Trésorier*

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2012, et, en rappel afin de permettre la comparaison, ceux de l'exercice 2011.

Ainsi vous trouverez ci-après le bilan et le compte de résultats de notre association.  
Ces documents consolident l'ensemble de ses activités.

L'observation de l'exercice 2012 amène quelques remarques particulières.

#### Au niveau du contexte.

Cet exercice a un caractère particulier puisqu'il marque d'une part :

- pour les établissements et services qui le constituaient initialement, le prolongement d'une année du CPOM contracté avec le Conseil Général de la Loire et la PJJ,
- l'intégration de la MECS d'Egarande dans ce dispositif;

Et d'autre part le premier exercice en année pleine, hors CPOM, pour la MECS de Riocreux en phase de restructuration de ses activités sur un périmètre nouveau.

#### Au niveau des activités

Le Pôle Milieu Ouvert (PMO) voit son résultat excédentaire passer de **293537€** en 2011 à **88729€** marqué essentiellement par le recul des SIE.

Le Pôle Maison d'Enfants (MECS) enregistre quant à lui des pertes dans tous les établissements passant pour :

- les 3 MECS en CPOM de **+4189€** en 2011 à **-188988€** en 2012
- l'ensemble des 4 MECS de **-149764** en 2011 à **-335117** en 2012,

matérialisant globalement pour l'exercice le décalage en croissance des recettes de **2.92%** en regard de celui des charges de **5.83%**.

Le déficit constaté représentant un peu moins de **5%** du budget total du pôle.

### Le résultat global de l'association

Le résultat se matérialise, en opposition avec l'année 2011, et en cohérence avec les points évoqués ci-dessus, par un déficit comptable de **259 321 €**, qui se traduit après reprise de résultat 2010 de **58 996 €** par un déficit administratif de **200 325 €** soit environ **1%** du budget global.

Je vous propose d'affecter ce résultat en diminution de la réserve de compensation.

Bernard Caubère  
Trésorier

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

### **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (SAUVEGARDE A D S E A 42)**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association A D S E A 42, tels qu'ils sont joints au présent rapport<sup>(1)</sup>
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des normes et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

.../.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823 - 9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Votre association a procédé à un changement de méthode et à un réajustement de la provision pour congés payés au 31/12/2011 (cf point 41 de l'annexe). L'impact est une diminution des fonds propres pour un montant de 147 K€.

- Les mesures IOE-enquêtes sociales non terminées en cours d'avancement au 31/12/2012 sont comptabilisées en produit (cf point 60 de l'annexe) comme l'exige la réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents présentés sur la situation financière et les comptes annuels.

A Saint-Etienne, le 21 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes

**AVVENS AUDIT**

  
**Alexandre DAGNAUD**  
Associé

---

### <sup>(1)</sup> Ces comptes annuels se caractérisent par :

- Total du bilan .....	11 142 607 €
- Compte de résultat	
. Total des produits .....	21 581 570 €
. Total des charges .....	21 840 891 €
- Perte de l'exercice .....	259 321 €

## SAUVEGARDE 42 BILAN 2012

A C T I F	31-déc-12			31-déc-11
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	47 680.44	22 078.93	25 601.51	18 630.80
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	135 440.04		135 440.04	138 489.02
Constructions	4 679 637.47	2 999 060.86	1 680 576.61	1 762 337.34
Installations techniques, matériel et outillage	2 121 570.55	924 243.81	1 197 326.74	1 087 668.25
Autres immobilisations corporelles	3 158 200.04	1 783 708.68	1 374 491.36	1 402 308.83
Immobilisations corporelles en cours	1 523 350.78		1 523 350.78	694 367.04
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0.00		0.00	15 000.00
Autres immobilisations financières	140 110.69		140 110.69	145 866.91
<b>TOTAL I</b>	<b>11 805 990.01</b>	<b>5 729 092.28</b>	<b>6 076 897.73</b>	<b>5 264 668.19</b>
Comptes de liaison (1)				
<b>TOTAL II</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Actif Circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures	1 703.54		1 703.54	2 245.31
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	0.00			937.02
<b>Créances (2)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 124 326.14		1 124 326.14	1 616 599.06
Autres créances	386 609.01		386 609.01	496 088.95
Valeurs mobilières de placement	301 552.17		301 552.17	274 913.83
Disponibilités	3 171 475.41		3 171 475.41	2 045 234.77
Charges constatées d'avance	80 043.27		80 043.27	60 475.45
<b>TOTAL III</b>	<b>5 065 709.54</b>	<b>0.00</b>	<b>5 065 709.54</b>	<b>4 496 494.39</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices   IV				
Primes de remboursement des obligations   V				
Ecart de conversion (actif)                   VI				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>16 871 699.55</b>	<b>5 729 092.28</b>	<b>11 142 607.27</b>	<b>9 761 162.58</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : 1 510 935.15 € ..... Dont à plus d'un an .....

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

## SAUVEGARDE 42 BILAN 2012

P A S S I F	31-déc.-12	31-déc.-11
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	2 156 356.10	2 156 356.10
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	10 235.22	
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement	23 975.08	
Réserve de compensation	530 186.87	298 315.48
Réserve de couverture du BFR	1 185 096.66	1 197 149.29
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-113 697.06	-117 174.89
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-501 035.59	-339 189.75
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-87 678.14	-359 733.21
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)</b>	-259 320.86	228 128.59
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	168 145.82	196 013.90
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisation	327 228.38	323 053.42
Réserves des plus-values nettes d'actif	917 052.68	690 383.19
Immobilisations grevées de droit		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 356 545.16</b>	<b>4 273 302.12</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	551 263.60	1 603 277.95
<b>Provisions pour charges</b>	0.00	
<b>Fonds dédiés</b>	24 561.70	16 589.88
<b>TOTAL III</b>	<b>575 825.30</b>	<b>1 619 867.83</b>
<b>Dettes (3)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>	3 314 954.28	2 155 801.79
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Redevables créditeurs</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>	214 930.28	202 162.56
<b>Dettes sociales et fiscales</b>	2 589 822.44	1 306 383.45
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	83 708.26	203 644.83
<b>Autres dettes (5)</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	6 821.55	
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 210 236.81</b>	<b>3 867 992.63</b>
<b>Ecart de conversion (passif) TOTAL V</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)</b>	<b>11 142 607.27</b>	<b>9 761 162.58</b>

(1) Dont compte 1201...286 344.23 euros. et compte 1291...530 845.57 euros :résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 1487 euros

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) dont à plus d'un an .....Dont à moins d'un an: 214 930.28 €

(5) Dont fonds des majeurs protégés .....



## SAUVEGARDE 42BILAN 2012

<b>P A S S I F</b>	<b>31-déc.-12</b>	<b>31-déc.-11</b>
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	2 156 356,10	2 156 356,10
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	10 235,22	
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement	23 975,08	
Réserve de compensation	530 186,87	298 315,48
Réserve de couverture du BFR	1 185 096,66	1 197 149,29
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-113 697,06	-117 174,89
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-501 035,59	-339 189,75
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-87 678,14	-359 733,21
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)</b>	-259 320,86	228 128,59
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	168 145,82	196 013,90
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisation	327 228,38	323 053,42
Réserves des plus-values nettes d'actif	917 052,68	690 383,19
Immobilisations grevées de droit		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 356 545,16</b>	<b>4 273 302,12</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	551 263,60	1 603 277,95
<b>Provisions pour charges</b>	0,00	
<b>Fonds dédiés</b>	24 561,70	16 589,88
<b>TOTAL III</b>	<b>575 825,30</b>	<b>1 619 867,83</b>
<b>Dettes (3)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>	3 314 954,28	2 155 801,79
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Redevables créditeurs</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>	214 930,28	202 162,56
<b>Dettes sociales et fiscales</b>	2 589 822,44	1 306 383,45
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	83 708,26	203 644,83
<b>Autres dettes (5)</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	6 821,55	
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 210 236,81</b>	<b>3 867 992,63</b>
<b>Ecart de conversion (passif) TOTAL V</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)</b>	<b>11 142 607,27</b>	<b>9 761 162,58</b>

(1) Dont compte 1201...286 344.23 euros. et compte 1291...530 845.57 euros :résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 1487 euros

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) dont à plus d'un an .....Dont à moins d'un an: 214 930.28 €

(5) Dont fonds des majeurs protégés .....

# SAUVEGARDE 42

## COMPTE DE RESULTAT 2012

<b>PRODUITS</b>	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTES DE MARCHANDIES		
PRODUCTION VENDUE		
-PRESTATIONS DE SERVICES	36 471,73	507,61
-DIVERS	8 856,72	10 905,75
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION		
PRODUCTION IMMOBILISEE		
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	17 786 643,95	17 855 773,50
SUBVENTION D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	2 123 432,92	2 113 050,24
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS,DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	140 029,25	147 171,78
TRANSFERTS DE CHARGES		4 979,23
AUTRES PRODUITS	307 983,81	386 240,00
<b>TOTAL I</b>	<b>20 403 418,38</b>	<b>20 518 628,11</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2,14	5 415,45
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET AUTRES	5 260,59	22 320,41
PRODUITS FINANCIERS		
REPRISE SUR PROVISIONS		26 632,13
TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	39 309,12	75 004,90
<b>TOTAL II</b>	<b>44 571,85</b>	<b>129 372,89</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
EXERCICES ANTERIEURS	37 837,56	242 936,12
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 060 235,00	745 378,00
REPRISE SUR PROVISIONS		
Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	17 632,86	20 833,47
Reprises sur provisions réglementées: réserve des plus values nettes d'actif		
Reprises sur autres provisions réglementées	8 681,97	6 777,44
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICES ANTERIEUR	9 192,69	9 764,29
TRANSFERTS DE CHARGES		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 133 580,08</b>	<b>1 025 689,32</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>21 581 570,31</b>	<b>21 673 690,32</b>
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>	<b>259 320,86</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>21 840 891,17</b>	<b>21 673 690,32</b>

# SAUVEGARDE 42

## COMPTE DE RESULTAT 2012

<b>CHARGES</b>	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES		
ACHATS D'AUTRES APPROVISIONNEMENT	31 383,22	32 120,65
ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	687 553,35	632 772,55
SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES	2 248 909,95	2 154 888,73
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
-SUR REMUNERATIONS	1 185 580,07	1 127 204,81
-AUTRES	72 699,04	71 692,62
CHARGES DE PERSONNEL		
-SALAIRES ET TRAITEMENTS	10 056 920,55	9 829 914,77
-CHARGES SOCIALES	4 682 247,93	4 517 468,59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>		
-Des immobilisations	583 901,72	654 038,62
-Des charges d'exploitation à répartir		
<i>DOTATIONS AUX DEPRECIATION ET AUX PROVISIONS</i>		
-Sur actif circulant		
-Pour risques et charges d'exploitation	127 783,57	213 241,40
AUTRES CHARGES	893 856,61	998 530,30
<b>TOTAL I</b>	<b>20 570 836,01</b>	<b>20 231 873,04</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		15 000,00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	82 501,92	89 654,77
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP		40 074,83
<b>TOTAL II</b>	<b>82 501,92</b>	<b>144 729,60</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATION DE GESTION		
EXERCICE COURANT	104 477,66	291 863,57
EXERCICES ANTERIEURS		
SUR OPERATION EN CAPITAL	833 882,62	658 559,07
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		0,00
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	228 510,78	88 621,88
Dotations aux provisions réglementées: réserve des plus values nettes d'actif	11 639,18	11 779,57
Dotations aux autres provisions réglementées		
ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		17 830,00
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	9 043,00	305,00
<b>TOTAL III</b>	<b>1 187 553,24</b>	<b>1 068 959,09</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>21 840 891,17</b>	<b>21 445 561,73</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR =Excédent</b>	<b>0,00</b>	<b>228 128,59</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>21 840 891,17</b>	<b>21 673 690,32</b>

## ANNEXE ASSOCIATION : ADSEA 42

### 1 - LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE : 31/12/2012

ont été établis le 18/04/2013

et arrêtés le 18/04/2013

Les informations requises dans l'annexe ne sont mentionnées que si elles ont un caractère obligatoire ou une importance significative (1).

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les principes en vigueur résultant des articles 8 à 16 du Code de Commerce et du décret n° 83 - 1020 du 29 novembre 1983.

Une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise a été obtenue dans le respect de l'obligation de prudence par application des principes suivants :

- continuité présumée de l'exploitation ;
- permanence des méthodes appliquées d'un exercice sur l'autre ;
- indépendance des exercices.

### 3 - METHODES COMPTABLES

Les méthodes utilisées sont celles prévues par le plan comptable.

Immobilisations corporelles : elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ce dernier ne comprend pas les intérêts des emprunts spécifiques.

Les subventions d'investissement sont reprises au rythme d'amortissement des immobilisations correspondantes.

Titres : la valeur est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

Amortissements : le mode linéaire est appliqué selon la spécificité de chaque immobilisation. La dotation est calculée en fonction des conditions probables d'utilisation des biens ou des directives des tutelles.

Logiciels.	3 ans
Bâtiments d'habitation	50 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Menuiserie intérieure	15 ans
Plâtrerie - peinture	10 ans
Plomberie - chauffage	25 ans
Electricité VMC	25 ans
Sols minces	15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Pour les matériels d'occasion il est tenu compte de la durée d'utilisation antérieure à l'achat.

Stocks : les marchandises et approvisionnements sont évalués au coût de revient.

Dettes, créances, disponibilités : elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions : chaque fois que l'on constate soit une dépréciation, soit une perte probable, il est constitué une provision. Les provisions qui ne sont plus motivées sont rapportées au résultat.

#### **4 - DEROGATIONS AUX METHODES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE METHODES**

##### **40 - METHODES DEROGATOIRES ET INCIDENCES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

##### **41 - CHANGEMENTS DE METHODES ET INCIDENCES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Dette provisionnée pour congés payés : nous avons procédé à un changement de méthode avec effet au 01/01/2012, par la mise en application de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 4 mai 2007 relatif à la comptabilisation de la dette provisionnée pour congés payés dans les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux, en comptabilisant cette dette dans les établissements et services, alors qu'elle était inscrite antérieurement dans les comptes de l'Association. L'ajustement de la provision pour congés payés au 31/12/2011 a été comptabilisée en diminution des capitaux propres au débit du poste « dépenses inopposables à l'autorité » pour un montant de 147 073,45 euros.

La variation pour l'année 2012 est de 74 835.68 euros et la dette cumulée s'élève à 1 285 568.37 euros. Les montants s'entendent charges sociales et fiscales comprises.

#### **5 - CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES - INCIDENCES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

##### **50 - CHARGES EXTRAORDINAIRES**

---

---

---

##### **51 - PRODUITS EXTRAORDINAIRES**

---

---

---

##### **52 - INCIDENCE SUR LES RESULTAT DE L'EXERCICE**

---

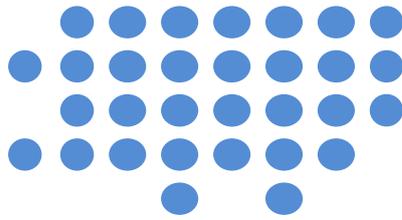
---

---

## 6 - RENSEIGNEMENTS DIVERS

60 - Point particulier : IOE et enquêtes sociales ont fusionné en cours d'année. Les produits comptabilisés prennent en compte les mesures terminées ou en cours en fonction de l'avancement. Cette méthode est également appliquée pour l'établissement des comptes administratifs.

	<b>Montant Total</b>	
61 - Engagements donnés		
Crédit bail mobilier, redevances restant à payer	.....	
Indemnités de fin de carrières	2 531 545	
Nombre d'heures DIF	30 686	
62 - Dettes garanties par des sûretés réelles (Hypothèques, nantissements, gages)		
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 313 107	
Emprunts et dettes financières divers	.....	
Autres dettes		
63 - Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		
	<b>Evaluation au bilan</b>	<b>Dernier prix du marché</b>
Valeurs mobilières de placement	301 552	309 050
64 - Effectif moyen du personnel	<b>Personnel salarié</b>	
Cadres	56	
Agents de maîtrise	0	
Employés	293	
Agents de service	46	
<b>TOTAL</b>	<u>395</u>	



## *L'Association en bref*

L'ADSEA 42, Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, créée en 1935 dans le département de la Loire, est engagée dans la protection de l'enfance en danger et dans l'aide aux adultes en situation d'exclusion sociale. Elle est animée depuis son origine par des bénévoles et s'appuie sur la compétence de 350 professionnels de l'enfance dans toute la Loire.

Se référant à des valeurs humanistes (dignité de la personne humaine, reconnaissance des droits et des devoirs de chacun, rôle primordial de la famille) les objectifs de l'ADSEA 42 sont de :

- ▶ Lutter contre les exclusions
- ▶ Protéger l'Enfance en danger ou en risque de danger
- ▶ Apporter des réponses adaptées à la délinquance
- ▶ Participer à l'élaboration des politiques sociales

Chaque année, en moyenne, l'ADSEA 42 protège, suit, accompagne, soutient près de 5 500 enfants, jeunes et adultes. En partenariat avec le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Agence Régionale de Santé, elle gère 13 services ou établissements sur le département de la Loire.

